Le Levraut,	2	15	
Le Lapreau,		18	
Le Ramier,			
La Tourterelle,			
Le gros Pigeon *gras*,		15	
Le Pigeon de voliere,		14	
Le Pigeon noir,		9	
Le Bizet,		6	
La Perdrix,		14	
La Caille de campag^e.		15	
Le Dindon gras *mort*,	5		
Le Dindon commun,	2	10	
Le Dindon gras en *vie*,	3		
Le Perdreau gris,	1	4	
Le Marcaſſin,	3		
Le Perdreau rouge,	2		
La Perdrix rouge,		18	
La Caille nourrie,		9	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Samedi 25 Août 1764.*

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*,						
peſant 240 ℔.	15		à 16			
pluſieurs ont vend.	12	10	à 14		10	
Froment nouv.	11		à 14			
Seigle *le ſep.* 225 ℔	6		à 8		5	
Orge, *le ſep.* 225	6		à 7			
Avoine *le ſep.* 110	16		à 19			
Avoine nouvelle	15		à 17		5	
Lentilles.	22		à 38			
Haricots.						
Poids verds	12		à 33			
Pois gris.	13		à 15			
Veſce.	11		à 11		10	
Féverolles	13	10	à 14			
Millet	19		à 19		10	
Chenevis	13		à 14			
Lin	32					
Navette	20		à 22			
Sarazin	7					
Senevé	45					
Farine blutée, *le boiſſeau*	24	ß 3	₰ à 28	ß		₰
Remoulage	24	3	à 30			

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, le 23 Août.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔	ß à	16 ℔	10	ß
pluſieurs ont vend.	14	à	14	15	
Orge.					
Veſce.	12	10			
Avoine *en ſacs.*	15	15 à	17	10	
Avoine *en banne.*	13	10 à	15		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	31	à	32		

CHANGE DE LONDRES

Avec les différentes Places de l'Europe, le 14 Août 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½.	36 10	à 9 p	2 uſ.
D°. à vue	36	7 ½	
Rotterdam, 2 uſances ½	36	10	
Hambourg, 2 uſances ½	35 2	à 1 p	2 uſ.
Paris	30		
D°. 2 uſances	30		
Bordeaux, 2 uſances	30		
Cadix	37		
Madrid.	38		
Bilbao	37		
Libourne	48		
Gênes	47		
Veniſe.	50		
Lisbonne	5	5 ½	
Porto	5	4 ½	
Dublin	9		
Agio de la banque d'Holl.	3		

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces	3 ℔	18 ß	₰
D°. en barres	3	18	
Piéces de huit, appellées			
Grandes Pillares	5	2 ½	
D°. petites	5	2	
Grandes Mexicaines	5	2	
D°. petites	5	2	
Argent en barres	5	3 ½	
Cochenille la ℔	15 ß	₰	ß

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque	113 ½
De la Com. des Indes	149
Action de la M. du Sud	93
Anc. Ann. de la M. du S.	83
D°. Nouvelles	82 ¼ à ⅜
D°. réduites à 3 p°	84
D°. conſolidée à 3 p°	83 ¼ à ⅞
De la Com. des In. à 3 p°	
D°. de 1751 à 3 p°	81
D°. 1758 à 3 ½ p°	
D°. 1762 à 4 p°	95
Bill. de la C. des I. prime.	36
De l'Ech. 1763	
Prime	7
De la Mar. payable en Juil.	
Eſcompte	6 ¼ à ⅜
Annuités à long termes	25 ⅞
Souſcriptions 1763	
De la Marine. à 4 p°	94 ¼ à ⅜
4 p° 1763	94 ¼ à ⅜

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 1er Septembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 11 Août le Navire du Capitaine *Peter Peterſen Bruyn*, de Copenhague, allant de Dantzic à Toulon, chargé de planches; — le 12 Août, le Navire du Capitaine *Gabes Lolkes*, de Grauw, allant de Riga à St. Malo, chargé de mâtures; celui du Capitaine *Hanſ Peeterſ Niendall*, d'Apenrade, allant de Dantzic à Barcelone, chargé de ſeigle; — celui du Capitaine *Feyke Siabbes*, de Dockum, venant du Croiſic, chargé de ſel; — le 13 Août, le Navire du Capitaine *Niels Sundmark*, de Stockholm, allant à Rouen, chargé de gaudron; — celui du Capitaine *Johan Holm*, de Carelshaven, allant dudit lieu à Nantes, chargé de planches; — le 14 Août le Navire du Capitaine *Jan Romkes*, de Dort, allant de Riga à Dieppe, chargé de mâtures; — celui du Capitaine *Mart. Van Duyveboode*, d'Amſterdam, allant de Riga à Toulon, chargé de mâtures.

DE SALÉ *le* 15 *Juillet* 1764.

Nous apprenons par une lettre de Salé en date du 11 du mois dernier, que le jour précédent, deux Frégates Françoiſes parurent à la vue de ce Port; & ſelon une autre lettre du même endroit en date du 12, que le Roi de Maroc avoit réſolu de faire de Mogador ſon principal port de mer, où tous ſes Corſaires ſeroient obligés d'équiper leurs Vaiſſeaux, & de retourner après leurs croiſieres, & en conſéquence il a fait fortifier ce Port. La direction des ouvrages dans l'Iſle de Mogadore, a été confiée à un Eſclave Napolitain envoyé à cet effet par le Dey d'Alger. Il y a 10 mois qu'il les a commencé avec 3000 hommes dont il en reſte à peine 50. Il a comblé le paſſage du côté du Sud de l'Iſle, & n'y a laiſſé qu'une ouverture très-étroite, quelques perſonnes même affirment qu'il l'a fermé entiérement. Il a auſſi élevé du côté Nord de l'Iſle, une eſpèce de fort, monté de 24 canons, de 10 ℔ de balle qui jouent obliquement avec les canons de la vieille batterie, & avec ceux d'une nouvelle, élevée ſur la pointe du continent au Nord de la Baye, directement en face des fortifications de l'Iſle. Au moyen de ces ouvrages, l'entrée du Port qui eſt au Nord de l'Iſle, ſera bien gardée, & les Vaiſſeaux qui y ancreront ſeront tout à fait à l'abri des mauvais temps. Outre les Ouvriers employés à ces ouvrages, le Roi de Maroc a envoyé deux mille familles pour s'établir à Mogador.

DE CADIX *le* 17 *Juillet* 1764.

On apprend de Salé que le Corſaire *Rays Hamet Louet*, a pris deux Vaiſſeaux François venant de la Martinique, qu'il a amené à Mogador.

Un autre Corſaire de Tétuan a pris un autre Vaiſſeau François chargé de bled. Tous les Corſaires de Salé & de Tétuan ſont actuellement en mer, parmi leſquels il y a cinq Vaiſſeaux tout neufs.

Un Vaiſſeau François appellé le *Marin*, Capitaine Acher, arriva dans cette Baye le 13 de ce mois, qui a dit avoir été

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

chaſſé le 11 pendant 6 heures, par un Corſaire de 24 canons qu'il ſuppoſe être de Salé, mais qu'il a eu le bonheur de l'éviter à la faveur de la nuit.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Août* 1764.

PRIX *des marchandiſes qui ont varié.*

Coton fin filé de Baza, 60 écus de 3 ℔ 4 ß le *cent*; — coton en laine d'acre, 110 à 116 ℔; — galles de Smyrne noires, 150 ℔; ſuif d'Italie, 31 ℔; — bled du Levant d'Italie & du Languedoc, 15 à 27 ℔, la *charge* peſant 243 ℔ *poids de marc.*

Caffé du Levant, 33 à 34 ß la ℔; — canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß; girofle, 8 ℔ 5 ß à 8 ℔ 7 ß 6 d.; — manne, 32 à 34 ß.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 21 Juillet, juſques & compris le 3 Août, la Barque du Capitaine *Boze*, venant d'Alger, chargée de 7400 cuirs en poil; — de 4074 ℔ de cire jaune; — de 101 balles de laine ſurge; — de 48 balles de coton en laine & de 3 balles de coton filé; — les Vaiſſeaux des Capitaines *Vonck*, *Crimper*, *Braud* & *de Boes*, venant d'Amſterdam, chargés de 1302 balles de poivre; — de 40 caiſſes de canelle; — de 13 barrils de girofle; de 65 barriques de cacao; — de 730 piéces de bois de teinture; — de 65 barriques de garance; — de 95 barriques de drogueries; — de 5883 barres de fer; — de 388 plaques de fer; — de 2 balles de baleine; — de 19 barriques de calliatour; de 4 balles de graine de teinture; — de 2 barriques de piment; — de 30 barriques de clouds; — de 4 balles de ſalſe-pareille; de 9 caiſſes d'huile de vitriol; — de 2 caiſſes d'huile de girofle; — d'une balle de colle de poiſſon; — d'une caiſſe de camphre; — d'une caiſſe de borax; — de 10 tonneaux de muſcade; — de 6 barrils de fer blanc; — de 130 tonneaux de bray; de 7 barriques d'azur; — de 5 caiſſes de thé; — de 2 tonneaux de ceruſe; — de 50 barriques de chanvre; — de 30 pains de plomb; — de 3 barriques de tourneſol; de 3 tonneaux de cire; — de 2 balles de cordoans; — de 27 barriques de bois moulu; — de 7 barrils d'arſenic; — de 8 barrils de vitriol; — d'un barril d'argent vif; — les Tartanes des Patrons *Gautier*, *Chapus*, *Doumet*, *Darmus*, *Jaufret*, *Violet*, *Suquet*, *Allemand* & *Couronne*, venant d'Acre, chargées de 954 barriques de ſucre; — de 77 barriques d'indigo; — de 31 barriques de verdet; — de 15 balles de peaux de liévres; — de 9 barriques de cacao; — de 3 balles de caffé; — de 11 balles de cuirs de vaches; — les Bâtimens des Capitaines *Lyon*, *Lacomtre* & *Reveſt*, venant de Naples, chargés de 10 balles de poivre; — de 60 caiſſes de manne; — de 7 balles de galles; — les Bâtimens des Capitaines *Vence* & *Fulguiere*, venant d'Eſpagne, chargés de 542 balles de barrilles; de 41 balles de bourdes; — de 84 balles de laine; — les Tartanes des Capitaines *Gautier* & *Claſtrier*, venant de Civita Vecchia, chargées de 74 balles de laine & de 7 balles de peaux de liévres; — les Bâtimens des Capitaines *Vidal* & *Lignon*, venant de Livourne, chargés de 32 caiſſes de manne; — de 58 ſacs de ris; — de 80 barrils de ſuif; — de 8 balles de peaux de liévres; — la Polacre du Capitaine *Michel*, venant d'Alger, chargée de 225 balles de laine ſurge; — de 2 *couffes* de cire jaune; — de 2 balles de maroquin rouge; — les Tartanes des Patrons *Fortes*, *Lignon*, *Breſt* & *Enjalbert*, venant d'Agde, chargées de 150 barriques de ſucre; — de 30 barriques d'indigo; — de 65 barriques de caffé; — de 11 balles de peaux de vaches; — de 12 balles de cuirs tannés; la Goelette du Capitaine *Izouard*, venant de Liſbonne, chargée de 126 balles de poivre; — le Vaiſſeau du Capitaine *Maille*, venant de Naples, chargé de 76 caiſſes de manne; — la Barque du Capitaine *Ribonet*, venant d'Alger, chargée de 290 balles de laine; — de 8 *couffes* de cire jaune; — de 122 ſacs d'eſcayolle; — d'une balle de plumes d'autruches; — les Bâtimens des Capitaines *Delorme* & *Arnaud*, venant de la Guadaloupe, chargés de 233 barriques de ſucre terré; — de 26 barriques de ſucre brut; — de 25 ſacs de cacao; — de 486 ſacs de caffé; — de 56 balles de coton; — de 23 ſacs de gingembre; — les Bâtimens des Capitaines *Barthelemy* & *Augier*, venant de la Martinique, chargés de 142 barriques de ſucre terré; de 53 barriques de ſucre brut; — de 85 barrils de caffé; — de 135 ſacs de cacao; de 396 cuirs en poils; — de 3 balles de

coton ; — les Bâtimens des Capitaines *Combe & Isnard*, venant d'Acre, chargés de 248 balles de coton en laine ; — de 185 balles de coton fin filé de Baza ; — de 77 balles de coton fin filé de Jeruſalem ; — de 12 balles de coton filé eſcars de Jeruſalem ; — de 7 balles de ſoie tripoline ; — d'une balle de ſoie Seidauvy ; — de 9 balles de ſoie Barantine ; — d'une balle de laine de chevron ; — de 42 ſacs de cendres ; de 10 ſacs de galles ; — la Barque du Capitaine *Villeneuve*, venant de Smyrne, chargée de 425 balles de coton en laine ; de 42 balles de coton rouge filé ; — de 3 balles de coton blanc filé ; de 3 ſacs de cire jaune ; — de 14 ſacs de fil de chèvre ; — d'une caiſſe de poil de chevre ; d'une balle de ſoie ardaſſine ; — de 8 barrils de ſtorax ; les Vaiſſeaux des Cap. *Hammer & Janſen*, venant de Salé, chargés de 919 balles de laine ſurge ; — de 24 balles de cire jaune ; — de 2 barrils de gomme ſandarac ; — de 3 barrils d'orpiment ; — d'un ſac de corail ; — le Vaiſſeau du Capitaine *Daniel*, venant du Cap François, chargé de 320 barriques de ſucre terré ; de 392 ſacs de caffé ; — de 16 barriques d'indigo ; — de 4 balles de peaux de veaux ; de 1101 cuirs en poils.

DE NANTES, *le 24 Août 1764.*

PRIX *des marchandiſes à la livre poids de marc, qui ont varié.*

Indigo cuivré de St. Domingue, 5 ℔ 15 ß ; — mélangé de bleu, violet & cuivré, 6 ℔ 15 ß ; — violet pur, 7 ℔ 15 ß ; bleu pur, 8 ℔ 15 ß ; — en poudre, 3 ℔ 15 ß ; cacao de la Martinique, 14 ß 6 d.

Marchandiſes à l'Entrepôt acquitées.

Caffé Moka, 2 ℔ 6 ß à 2 ℔ 8 ß ; — caffé de Bourbon en double jonc, 15 à 17 ß ; d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, 14 à 16 ß ; — d°. de la Martinique petit grain verd clair, 16 à 18 ß ; — d°. de St. Domingue, 13 à 15 ß ; — thé boé en groſſes caiſſes, 3 ℔ 12 ß.

Marchandiſes non acquitées.

Piment ou tête de cloux en barriques, 18 à 19 ß ; — girofle, 10 ℔ 10 ß ; — muſcade, 9 ℔ 5 ß ; — canelle, 6 ℔ 10 ß à 13 ℔ 10 ß ; — chocolat apprêté, 1 ℔ 4 ß à 1 ℔ 10 ß ; — d°. apprêté à la canelle, 2 ℔ 4 ß à 2 ℔ 10 ß ; — cauris, 14 à 16 ß *trait* 7 p% ; — laine d'Irlande, 2 ℔ 5 ß ; coton filé de l'Inde, 3 ℔ 10 ß.

Marchandiſes à la livre acquitées.

Peaux de veaux corroyées de 18 à 20 ℔ la *douzaine*, 1 ℔ 2 à 1 ℔ 4 ß ; — de 35 à 40 ℔, 1 ℔ 2 ß 6 d. à 1 ℔ 4 ß 6 d. ; — de 45, 50 à 60, 1 ℔ 3 ß à 1 ℔ 5 ß.

Marchandiſes au cent poids de marc.

Sucre terré ou caſſonade, premiere *ſorte*, 58 à 60 ℔ ; — ſeconde *ſorte*, 54 à 56 ℔ ; troiſiéme *ſorte*, 49 à 51 ℔ ; — petit ſucre ou 4e. *ſorte*, 45 à 46 ℔ ; — d°. tête ou 5e. *ſorte*, 40 ℔ ; — brut 2e. *ſorte*, 33 ℔ ; — 3e. *ſorte*, 30 ℔ ; — inférieur ou quatriéme *ſorte*, 28 ℔ ; — ſucre verquois 28 ℔ ; — ſucre en pain de 4 & 6 ℔, 75 à 80 ℔ ; huile de Provence, premiere qualité, 54 ℔ ; d°. graſſe épurée de Féce, 44 ℔ ; — bois de Ste. Marthe, 12 ℔ ; — coton de la Martinique, 145 ℔ ; — coton de Smyrne, 125 à 130 ℔ ; — ſavon marbré, 37 ℔ 10 ß ; gomme de Senegal, 85 à 90 ℔ ; — couperoſe verte, 7 ℔ 15 ß ; blanc de ceruſe, 26 ℔ 10 ß ; — chanvre d'Auvergne, 26 ℔ ; galles en ſorte, 200 ℔ ; — alun de Rome, 46 ℔ 10 ß ; — d°. de roche, 44 ℔ 10 ß ; amidon du Pays, 18 ℔ amandes douces en coques du Levant, 40 ℔ ; — d°. caſſées, 60 ℔ ; — ſouffre en gros canons, 17 ℔ 10 ß à 13 ℔ 10 ß ; plomb des mines d'Angleterre, 290 ℔ le *millier*.

Marchandiſes au compte & à la piéce.

Chevreaux les 104 peaux, 45 à 60 ℔ ; peaux de veaux en blanc, 14 à 15 ℔.

Nota. *Voyez le numéro 66 pour les tares & traits des marchandiſes nommées ci-deſſus.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires la NOUVELLE MARGUERITE, de 350 tonneaux, Armateurs *Madame veuve Geſlin & fils*, Capitaine le S. *Jacques Brochard*, venant du Port au Prince, chargée de 5 boucauds, 30 barriques, 26 quarts d'indigo ; — de 71 barriques, 3 quarts de ſucre terré & tete ; — de 451 barriques, 9 quarts de ſucre brut ; — d'un boucaud, 5 barriques, 140 quarts, 1 ſac de caffé ;

de 12 balles, 10 ballots de coton ; — de 2 quarts de caret ; — de 290 buches de bois des Iſles ; de 300 cuirs en poil ; — le CESAR, du Havre, de 300 tonneaux, Capitaine le *S. Benoiſt Fanin*, venant de la Martinique, chargé de 392 barriques, 10 tierçons, 12 quarts de ſucre terré, tête & brut ; — de 114 barriques, 88 tierçons, 245 quarts, 2 barrils 141 ſacs de caffé ; le CORBEAU, Armateur MM. *Arnous pere & fils*, Capitaine le S. *Allain* ; — le St. DOMINGUE, de 400 tonneaux, Armateurs MM. *Arnous pere & fils*, Capitaine le S. *Ollivier Maillard* ; — le COMTE DE CLARE, de 300 tonneaux, Armateur M. Fleury, Capitaine le S. *Fourneau* ; — le LOWENDAL, de 300 tonneaux, Armateur M. *Fleury*, Capitaine le S. *Raimbeau* ; — la REINE DE FRANCE, de 350 tonneaux, Armateur M. *Richer de la Haye*, Capitaine le Sr. *Pellard* ; — le JEUNE HENRY, de 400 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteiller* pere & fils, Capitaine le S. Gramont, venant tous ſix du Cap & de Leoganne, chargés de 1555 barriques, 85 quarts de ſucre terré & tête ; — de 1124 barriques, 38 quarts de ſucre brut ; — de 125 boucauds, 21 futailles, 310 barriques, 448 quarts, 32 ſacs de caffé ; — de 7 boucauds, 9 barriques, 30 quarts, 3 ancres d'indigo ; de 34 balles, 130 ballotins de coton ; de 1500 cuirs en poil ; — de 3 barrils, 45 ℔ de caret ; — de 35 ſacs de gingembre ; de 49 madriers, 155 buches, 2000 ℔ de bois des Iſles ; — de 9 barriques 2 ſacs de cacao.

DÉPART *de Navires.*

Le Navire la ROSE JULIE, de 200 tonneaux, Armateur M. *Lavigne*, Capitaine le Sr. *Chatellier*, eſt parti pour le Port au prince.

☞ Le ZÉPHIR, de 180 tonneaux, Armateurs MM. *Broudou pere & fils*, Capitaine le S. *Pierre le Ray*, eſt parti pour le Cap.

☞ Le COMMERCE, de 200 tonneaux, Armateur M. *Caron*, Capitaine le Sr. *Perron*, eſt parti pour la Guinée.

☞ Le TIGRE, de 150 tonneaux, Armateur M. *Eſpivent de la Villeboiſnet*, Capitaine M. le *Chevalier de Launay*, eſt parti pour la Martinique.

NAVIRES *en armement.*

Le PERE DE FAMILLE, de 300 tonneaux, Armateur M. *Moſneron*, Capitaine le S. *Maleſcot*, eſt en charge pour St. Domingue.

☞ Le GRAND CARLOS, de 300 tonneaux, Armateurs MM. *Fleuriot & Trinquart*, Capitaine le S. *Facaud*, eſt en charge pour le Port au Prince.

☞ La MARQUISE DE CHOISEUL, de 400 tonneaux, Armateur M. *Orry*, Cap. le S. *Navarria*, eſt en charge pour S. Domingue.

☞ La VILLE DE TOURS, de 240 tonneaux, Armateur M. *Doré Duperon*, Cap. le S. *Thebaut*, eſt en charge pour la Martinique.

☞ L'ELÉONORE, de 300 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteillier*, Capitaine le S. *Etienne le Ray*, eſt en charge pour Leogane.

On a lancé ces jours derniers à l'eau deux Navires : la VILLE DE TOURS, de 240 tonneaux, appartenant à M. *Caſtillon du Perron*, conſtruit par le S. *Bourmaud l'aîné*, & le PRINCE SAUVAGE, de de 220 tonneaux, appartenant à M. *Pierre Cadon*, conſtruit par le S. *Prébois*.

On a reçu avis par la voie d'Angleterre, que le Navire le MENTOR, de Nantes, Capitaine Bigot, étoit arrivé de la côte de Guinée à la Havane où il a vendu ſes Noirs.

On étoit très-inquiet de ce Navire qui étoit parti de Guinée pour St. Domingue le 15 Mars dernier, les lettres du Cap du 12 Juillet n'en faiſant aucune mention. Une ſi longue traverſée occaſionnée par des calmes & des vents contraires, a cauſé la diſette & des maladies parmi les Noirs dont il en eſt mort 110, & on ajoute qu'ils n'avoient plus de vivre en arrivant à la Havane.

DE ROUEN *le 25 Août 1764.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 18 au 23 Août, le Navire du Capitaine *Volkert*, *Jans de Vries*, de Saardam ; — les Navires des Capitaines *Jacobus Janſſens*, *Robert Vaſſe & Lebir*, venant d'Oſtende ; — les Navires des Capitaines *Geerd Syben & Bendert Claaſſen*, venant d'Hambourg ; — le Navire la *Dame Fammia*, Capitaine *Claas de Jong*, venant d'Amſterdam ; — les Navires des Cap. *de Chriſtian Meyer & Wyks-*

trem, venant de Stockholm ; le Navire du Cap. *Jam Bendrick Meukes*, venant de Dantzic, chargés de 59 barrils de vermillon ; de 366 barrils de bray ; — de 2, 879 buches de bois de teinture ; — de 254 buches & 200 planches de bois de buis ; — de 5 futailles, 5 barrils, 4 caisses de colle ; — de 2 barrils de colle de poisson ; — de 24 caisses de papier ; — de 2 barrils d'écaille franche ; d'un barril de caret ; — de 10 Lasts, 1 tonneau & 710 piéces de gaudron ; de 96 barrils de ris ; — de 18 futailles d'alun ; — de 26 barrils de mine de plomb ; de 77 futailles de couperose verte ; — de 1 barrique de couperose blanche ; — de 14 futailles, 24 balles, 19 barrils, 6 caisses de gomme ; — de 28 balles de poivre ; — d'un boucaud de girofle ; — de 35 barrils de litarge ; — d'un grenier, 3 barriques, 2 barrils de coquilles de nacre de perle ; de 7 barriques de capilaire du Canada ; — de 22 bouteilles d'huile de vitriol ; — de 10 barriques de piment ; — d'une balle de laine d'Arménie ; — de 161 balles de laine ; — de 3 balles de peaux de liévres ; de 4 ballots de Sassafras ; — d'une caisse & 5 barrils de baume du Canada ; — d'une barrique d'emery ; — de 100 piéces & 350 saumons de plomb ; — de 50 barrils de fer blanc ; — de 8 barrils de fer noir ; — de 125 botes de laiton ; — de 382 botes de fil de laiton ; — de 108 botes d'acier ; d'un barril de fil de fer ; — de 2 tonneaux 7 futailles de cire ; — de 6 rouleaux de tissu de ploc ; de 9 piéces, 3 barrils, 71 planches, 1 ballot, 1 paquet de cuivre ; de 9 barrils d'azur ; — de 12 futailles de creuzets ; — d'un tonneau d'ouvrage de boiserie ; — de 96 dents d'élephants ; — de 2 dents de cheval marin ; — d'un barril d'orpin ; — d'un barril de bleu ; — d'un paquet de baleine ; — de 3 paquets de fanons de baleine ; — d'une caisse d'encre de la chine ; — de 5 futailles de garance ; d'un barril de pain d'épice ; — d'un barril de harengs ; — de 6 caisses de pipes ; — d'un paquet de toile de Nanquin ; — de 4 caisses de sucre candy ; — d'un tonneau de mitraille ; — d'un barril de tournesol ; d'un tonneau, 11 boucauds, 4 futailles, 4 barriques, 54 barrils, 17 balles, 22 caisses, 1 ballot, 13 paquets d'épiceries ; drogueries, merceries & clinquailleries ; différentes planches & cendres.

Depart *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du premier au 20 Août, le Navire le *St. Charles*, Capitaine *Valentin Cleret*, allant à Cadix, chargé de 3, 895 ℔ de drap de laine ; — d'une caisse de fer blanc œuvré ; — de 4 balles de chemises unies & garnies ; — de 60, 877 ℔ de toiles blancards ; — de 1, 395 ℔ de maroquin ; — de 130 ℔ de papier ; de 4, 165 ℔ d'étoffe de laine ; — d'une caisse de modes ; — de 583 ℔ de fayance ; de 397 ℔ de velours de coton ; — de 51 ℔ de soieries ; — de 1, 460 ℔ de bougie ; de 105 ℔ de coutil de fil.

☞ Le Navire la *Faveur des bons amis*, Capitaine *Melchert Poppen*, allant à Hambourg, chargé de 29, 093 ℔ de marmites de fer ; — de 2 caisses, 2 balles de mercerie ; — de 10 muids de terre à Potier ; d'une caisse de cordes de boyaux ; de 22 mannes de chardon ; — d'une caisse d'eau des Carmes ; — d'une balle de chapeaux ; de 4, 780 ℔ fayance, — de 40 barriques de vinaigre ; — de 965 bouteilles de vin ; de 2 caisses & 1 balle de meubles ; — de 72 ℔ d'étoffe au quart de soie ; — de 4, 200 ℔ d'indigo ; — d'une bannette de porcelaines ; — de 105 ℔ de panne de laine ; d'une désobligeante montée sur son train.

☞ Le Navire la *Paix*, Capitaine *Mouton*, allant à Lisbonne, chargé de 8, 635 ℔ de maroquin ; — de 5062 ℔ de drap de laine ; d'une caisse d'éventails ; — de 15, 870 ℔ de toiles blancards & autres toiles de lin ; de 1, 089 ℔ de damoise, fil & coton & mouchoirs de fil ; — de 1, 620 peaux de veaux corroyées ; — de 470 coupons de vaches corroyées ; — de 1, 578 peaux de moutons en mégie & en chamois ; — de 3, 086 — d'étoffe de laine ; — de 522 ℔ de bas de soie ; — de 1682 ℔ d'étoffes & de rubans de soie ; — de 18 ℔ de cheveux ; — de 146 ℔ de tabac rapé des fermes ; — d'une petite caisse de boutons d'or ; — de 612 ℔ de cardes à carder ; de 592 ℔ de tapisseries ; — de 95 douzaines d'épingles de fer ; — d'une balle de hardes ; de 5, 000 ℔ de fayance ; — de 550 ℔ de bas de laine ; — de 2 paniers d'oignons de fleurs ; — de 216 chapeaux ordinaires ; de 513 chapeaux de castors & demi-castors ; — de 14, 792 ℔ d'orge en 86 sacs ; de 23, 112 ℔ de farine en 157 sacs & 4 barrils.

☞ Le Navire le *Gerardus & Gertruy*, Capitaine *Johan Thiebes*, allant à Amſterdam, chargé de 56 mannes de chardons; de 24 muids de terre à Potier; — de 8 caiſſes de meubles; — de 525 ℔ de panne, poile & laine; — de 625 ℔ de ſerge de laine; — de 90 ℔ d'étoffe au quart de ſoie; d'une caiſſe remplie de couteaux & de ciſeaux; d'une caiſſe d'eau d'odeur; — de 120 paniers de verres à vitres.

PRIX *des grains à Lagny.*

Pendant tout le mois de Juillet, le bled de premiere qualité a été vendu de 9 à 11 ℔ le *ſeptier*, peſant environ 200 ℔; — l'avoine, 8 à 9 ℔ le même poids; & depuis le 10 Août le bled vieux a été vendu depuis 11 ℔ juſqu'à 13 ℔ 10 ß; — le bled nouveau, 10 à 13 ℔; — la vieille avoine, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔; la nouvelle, 7 à 7 ℔ 10 ß; — le ſeigle, 5 & 6 ℔.

DE PARIS, *le 27 Août 1764.*

L'Édit du Roi concernant la Compagnie des Indes, enrégiſtré au Parlement le 23 de ce mois, porte confirmation de cette Compagnie, ſous le titre de COMPAGNIE COMMERÇANTE.

Le Roi donne à cette Compagnie 11, 835 actions & $\frac{6}{10}$ d'action, & les 11, 835 billets d'emprunt, au moyen duquel don, tout compte entre Sa Majeſté & cette Compagnie ſe trouve ſoldé juſqu'au 20 Juin dernier, avec la faculte à la Compagnie de vendre les actions & billets d'emprunt que le Roi lui donne, moyennant la remiſe & la retroceſſion des Iſles de France & de Bourbon, & du Port de l'Orient.

Sa Majeſté autoriſe la Compagnie de faire un appel de 400 ℔ par action à fournir en deux payemens, l'un au premier Décembre, & l'autre au premier Juillet prochains.

La Compagnie aura la faculté de créer la quantité de nouvelles actions qu'elle jugera néceſſaires, laquelle ne pourra excéder le nombre de cinquante mille deux cent ſoixante huit, moyennant 80 ℔ de dividende qui repréſenteront 1600 ℔ de principal par action. Exemptes de toutes retenues, & par hypoteque ſur la ferme du tabac, évaluée à 180 millions, repréſentation de 9 millons de rente, ſur leſquels ſeront affectés 63 millons au rentes perpétuelles & viageres dont la Compagnie eſt chargée. Chaque action ſera ſubdiviſée en 8 portions, autant que beſoin ſeroit, & chaque portion repréſentera le principal de 200 ℔, & l'intérêt annuel de 10 ℔.

L'ancienne action n'aura de repréſentation que pour cinq coupons de nouvelles actions, c'eſt-à-dire de 1000 ℔; le premier payement de 400 ℔ vaudra un huitiéme; mais le ſecond en vaudra 2, ainſi l'ancienne action à . . . . 1000 ℔

Le premier payement au premier Décecembre 1764, de . . . 200

Le ſecond au premier Juillet 1765, qui ſera de 200 ℔ auſſi, vaudra cependant 400

TOTAL 1600

Dans le cas de bénéfice dans le commerce, chaque nouvelle action jouira de ſon contingent au bénéfice, & les huitiémes d'actions en proportion.

Le tout ſans préjudicier aux droits qui peuvent appartenir aux créanciers actuels de la Compagnie.

Les priviléges excluſifs de la Compagnies conſervés. L'enrégiſtrement réſerve à la Cour du Parlement de Paris les appels des conteſtations jugées par les premiers Juges qui en doivent connoître.

☞ Lettres patentes du Roi données à Verſailles le 21 Septembre 1762, régiſtrées en Parlement le 21 Août dernier, qui réuniſſent à la Communauté des Epingliers, celles des Aiguiletiers & des Chaineriers.

LETTRES PATENTES DU ROI *données à Verſailles le 15 Septembre 1763.*

Sa Majeſté deſirant pourvoir à un réglement général pour fixer la forme & la compétence des Juriſdictions Conſulaires, & des Juges conſervateurs des foires, déterminer les limites de leur pouvoir avec l'autorité qu'elle a cru devoir confier dans tous les temps à ſes juſtices ordinaires & établir une régle uniforme dans les Juriſdictions de commerce, ſoit pour la forme d'y procéder, ſoit pour l'exécution de leurs Jugemens, dit, qu'en attendant elle ordonne par proviſion que les Edits, Dé-

clarations & Réglemens concernant la Juriſdiction de la Conſervation de Lyon, & notamment l'Edit du mois de Juillet 1669, ſeront exécutés ; ce faiſant, que les Officiers de la Conſervation connoîtront de lettres de change entre toutes perſonnes, de toutes ſtipulations payables en foires, pour fait de commerce, même pour prêt d'argent, pourvu qu'en matiere de prêt d'argent, les deux parties, ou au moins l'une des deux parties contractantes ſoient Marchand ou Négociant ; & où, dans les déclinatoires propoſés par le défendeur, il ſeroit prouvé que l'engagement n'auroit point pour cauſe des faits ou matieres de commerce, & que ni l'une ni l'autre des Parties n'eſt ni Marchand, ni Négociant, en ce cas Sa Majeſté enjoint auſdits Officiers de la Conſervation, de renvoyer les parties devant les Juges qui en doivent connoître, veut pareillement que, conformément à l'article 4 dudit Edit de 1669, leſdits Juges Conſervateurs puiſſent procéder par ſaiſies, criées, ventes & adjudication par decret des immeubles, & à la diſtribution des deniers en provenans, dans le cas de toutes lettres de répi, banqueroute, faillite en déconfinture de Marchands, Négocians & Manufacturiers des choſes ſervant au négoce, de quelque nature qu'elles ſoient, ſans que leſdits Juges Conſervateurs puiſſent y procéder dans tout autre cas ; comme auſſi elle ordonne que conformément à l'Edit de 1714, tous le Jugemens portant contrainte par corps, émanés deſdits Juges Conſervateurs, ſeront exécutés à tous jours, lieux & heures, & ſuivant les uſages ſuivis juſqu'à préſent en pareil cas ; veut néanmoins Sa Majeſté, qu'en cas de demande en garantie formée contre les tireurs, endoſſeurs, ou débiteurs originaires de lettres de change ou billets à ordre, leſd. Juges Conſervateurs ſoient tenus d'ordonner que les Jugemens par eux rendus ſur leſdites garanties, ne pourront être exécutés contre leſdits garans, que ſuivant les uſages & coutumes obſervés dans les Juriſdictions dont ils ſont juſticiables aux termes de leurs engagemens.

AVIS DIVERS.

Quatre piéces d'excellent vin de Champagne rouge de la récolte de 1761, du cru de PIERY près Eſpernay, à vendre à Paris à raiſon de 300 ℔ la *queue*, contenant 440 pintes. Il y en a huit autres piéces de la même qualité qui ſont à Piery, que l'on vendra ſur le même pied, ſi le vendeur eſt chargé de les faire conduire à Paris, & ſi l'acheteur deſire les prendre ſur les lieux, on le donnera à 200 ℔ la *queue*.

On trouvera dans la même Maiſon du vin mouſſeux de 1759, à 3 ℔ la *bouteille*.

Du vin non mouſſeux de la même récolte à 1 ℔ 15 ß la *bouteille*, & du vin couleur de roſé de la même année à 1 ℔ 10 ß la *bouteille*.

Le cru de Piery annonce la bonne qualité de ces vins, qui ſont en outre recueillis par des perſonnes qui méritent la confiance entiere du public.

On s'adreſſera au *Directeur de la Gazette de Commerce*, qui indiquera l'endroit où l'on pourra gouter ces différens vins.

☞ Nous ſommes informés qu'il y a peu de jours qu'il eſt arrivé au S. PIA Marchand *Epicier dans l'Iſle St. Louis*, 4000 ℔ de caffé de la Martinique de la premiere qualité, & que ſous peu de temps il doit en recevoir environ 10 milliers de la même eſpèce. Nous ignorons le prix qu'il le vendra, mais nous ſommes très-aſſurés qu'il eſt vrai caffé de la Martinique.

☞ MANUFACTURE de tapiſſeries à la Turque, dans toutes ſortes de couleurs, de deſſein & de hauteurs.

Ces tapiſſeries faites ſur toiles, imitent également les tontiſſes.

Elles ſe vendent 3 à 4 ℔ *l'aune* quarrée.

S'adreſſer au S. ODIOT Peintre du Roi, rue du Fauxbourg St. Honoré, dans l'ancienne cour des Coches.

FOURAGES.

Les foins vieux ont été vendus à la barriere St. Michel le Lundi 27 Août, 38, 39 à 40℔ le *cent* ; — les foins nouveaux ont été vendus le même jour, 26 à 27 ℔ ; le Mardi 28, les vieux, 38 à 39 ℔ ; — les nouveaux, 27 à 28 ℔ ; — le Mercredi 29, les vieux, 38, 39 à 40 ℔ ; — les nouveaux, 26 à 27 ℔.

La paille nouvelle a été vendue au Fauxbourg St. Martin le 27 Août 17 & 18 ℔ le *cent* ; — la vieille, 16 & 17 ℔ ; — le Mardi 28, la paille vieille & nouvelle, 14 15 & 16 ℔ ; — le foin 26, 27 & 28 ℔ ; le Mercredi 29, la paille s'eſt vendue 15 ℔ 10 ß & 16 ℔ ; — le foin 28 & 29 ℔ le *cent*.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1764.	*Du Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*	*Jeudi 30.*
Actions des Indes.	980	1000	1020	1020
Emprunts de la Comp.	480	480		
Promesses de la Comp.	5 ½	5 ½ 2000	6. 2000	
Actions des Fermes.	1032 ½	1032 ½	1030	1032 ½
3e Loterie Royale.	800	800	800	800
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 5.	6e. t. 7. 8e. 9e. t. 7 ½.	10e. t. 1 ½. 8e.	
Duplicata de la 3e.	72		72	
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	2	1 ¾	1 ½	1 ½
Annuités.	489	489	489	489
Coupons d'annuités.	97 ½	97 ½	97 ½	97 ½
Emprunt de 50 millions	7	7 ¼ 7	7	7
Colonies, 1759.				8
Récépissé des Monnoies	3 Paris.			
Époques.	4e. 4 ½ 6e. 7 ½. 9e. à 12 11 ½.	5e. 6. 6e. 7.	4e. 4. 6e 7. 10e. à 12e. 11 ½.	4e. 4. 6e. 7 ½. 8e.
Canada.	23	23		

CONTRATS.

Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ sur les Cuirs.	55		55	
3 p ℅ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				

CHANGES.

Amsterdam.	56 5/8	55 5/8	55 5/8	56 5/8
Londres.	30 15/16	30 15/16	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	177 ½	177 ¼	177 ½	177 ¼
Madrid.	14 19	14 19	14 19	14 19
Cadix.	14 16	14 16	14 16	14 16
Livourne.	94 ½	94 ½	94 ¼	94 ½
Lyon, *Août*	½	½	½	½ à ⅝

PIASTRES.

Le 18 Août, les piastres valoient à Marseille, 48 ℔ 10 ß le *marc*; à Lyon le 21 Août, 48 ℔ 6 ß; & à Paris le 29 Août, 48 ℔ 5 ß à 48 ℔ 7 ß 6 ₰ le *marc*.

ETIAGE DE LA RIVIERE DE SEINE.

La riviere de Seine étoit les 27, 28 & 29 Août à 9 pouces; le 30 à 8 pouces au-dessus des plus basses e

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 8 Septembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 18 Août le Navire du Capitaine *Geert H. Pannebacker*, de Medemblik, allant de Koniſberg à Liſbonne, chargé de froment; — le 19 Août, le Navire du Capitaine *Jan Walles*, de Workum, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres; — celui du Capitaine *Iſaac Burmans*, de Carelskroon, allant dudit lieu à Liſbonne, chargé de planches; — le 20 Août, le Navire du Capitaine *Wm. Hadley*, de Boſton, allant de Wibourg, à Bilbao, chargé de planches; — le 21 Août le Navire du Capitaine *Jelle Wiebes*, de Javer, allant de Dantzic à Rouen ſur ſon leſt; — celui du Capitaine *Michel Barthold*, de Stetin, allant de Bordeaux à Koniſberg, chargé de vin.

RÉSUMÉ *des principaux articles d'exportation & d'importation enrégiſtrés à la Douane de Londres du* 31 *Juil. au* 14 *Août.*

EXPORTÉ 800 quarters de froment, 50 d°. de farine pour Oporto; 9700 douzaines de bas. 1956 piéces de différentes ſortes de petits draps pour Liſbonne; 2267 ℔ d'indigo, 60 tonneaux de bierre pour Dublin; 200 quintaux de plomb pour Trieſte; pluſieurs marchandiſes pour la valeur de 29, 060 ℔ ſterling pour l'Amérique ſeptentrionale; 200 barrils de bœuf pour Terre-Neuve; 1153 ℔ d'écaille de tortue pour la France; 2407 quintaux de ris pour la Hollande; 600 quintaux de ſucre rafiné; 2000 verges de flanelle, 120, 325 ℔ de tabac, 1020 peaux de lapin des Indes, 350 différentes autres peaux pour l'Allemagne; 1289 ℔ d'indigo pour le Danemark; 54, 014 ℔ de tabac pour le Sund; 26, 150 d°. pour Dunkerque; 1, 500 piéces de différentes ſortes de petits draps pour l'Eſpagne; 80, 376 ℔ de tabac, 4000 onces d'argent monnoyé pour Oſtende, 1000 quarters de froment, 100 d°. de farine pour le Portugal; 3000 piéces de différentes ſortes de petits draps pour Hambourg; 105, 911 ℔ de tabac pour Dieppe.

IMPORTÉ 14, 500 ℔ d'indigo; 5 tonneaux de vin, 1008 gallons d'eau-de-vie de France; 1060 ℔ de caffé, 54, 378 quintaux de ſucre, 26, 291 gallons de rum des Indes occidentales; 1100 quintaux de chanvre, 900 ℔ de ſoie de cochon de Ruſſie, 5112 aunes de toiles de Hollande; 175 tonneaux de fer, 60 d°. de chanvre de Peterſbourg; 1500 ℔ de ſenné; 8874 ℔ de ſoie torſe, 3500 d°. écrue, 25, 000 ℔ de coton, 1500 ℔ de fil de chevre de la Méditerranée; 1930 ℔ de quinquina de Cadix; 423, 000 ℔ de tabac de la Virginie; 3 tonneaux de vin, de France, de Boulogne.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Août* 1764.

PRIX *des marchandiſes qui ont varié.*

Anis d'Alicante, 22 ℔ le *cent*; — cire de Barbarie, 125 à 130 ℔; — coton fin filé de Jeruſalem, 43 écus de 3 ℔ 4 ß; coton en laine de Smyrne, 110 à 115 ℔; étain en verge, 82 ℔; — gomme arabique, 70 ℔; — huile de riviere demi-fine, 39 à 39 ℔ 10 ß; — ris de Piémont, 12 ℔; — ſel ammoniac, 160 a 161 ℔ le *cent*; — bled du Levant, d'Italie & du Languedoc,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

16 à 32 ℔ la *charge*, pesant 243 ℔ *poids de marc*.

Caffé de la Martinique, 10 à 12 ß la ℔; caffé du Cap, 9 à 11 ß 6 d.; — canelle, 11 à 11 ℔ 10 ß; — cochenille, 15 ℔ 10 ß.

EXPORTATION *du* 14 *Juillet au* 7 *Août*.

Par la Tartane la CENIE, Capitaine *Jacques Engelfret*, pour SMYRNE, 24 ballots de londrines secondes; — 4 balles de londres larges; — 2 balles de drap demi-fort; — 10 balles de londres ordinaires; 6 barriques de sucre en pain pesant 3319 ℔; 6 barriques de sucre terré, pesant 8997 ℔; 15 ballons de papier; — 18 barrils d'indigo, pesant 6052 ℔; — 1 barril de grabeau d'indigo, pesant 74 ℔; — 18 caisses de bonnets, — 6 balles de poivre, pesant 3122 ℔; — 35 barriques de caffé, pesant 14, 577 ℔.

☞ Pour ALEXANDRIE, par le Brigantin le JEAN-JACQUES, *dit l'Unique*, Capitaine *Pierre Terme*, & la Corvette la VIERGE DE LA GARDE, Capitaine *Martin Bressan*, 30 ballots de londrines secondes; — 62 ballots de londres larges; — 4 ballots de londres ordinaires; — 4 ballots de mahoux seconds; — 2 caisses de merceries & de clinquailleries; — 50 ballons de papier; 300 pains de plomb pesant 59, 067 ℔; 10 barrils de cochenille pesant 2, 261 ℔; 14 barriques de caffé, pesant 11, 937 ℔; 1 barril de fil de fer, pesant 600 ℔; — 4 caisses de liqueurs.

☞ Pour ALEXANDRETTE, par la pinque, St. JEAN & St. JOSEPH, Capitaine *Philippes Aube*, 126 ballots de londrines secondes; — 6 ballots de londres larges; 1 ballot de draperies; — 131 barrils de caffonade, pesant 44, 700 ℔; 6 barrils de sucre en pain, pesant 1, 715 ℔; — 9 barrils de clinquailleries; — 6 barrils d'étain en verge, pesant 2, 999 ℔; 49 barrils d'indigo, pesant 16, 945 ℔; — 8 barrils de grabeau d'indigo, pesant 2, 655 ℔; — 2 barrils de cochenille, pesant 535 ℔; — 4 barrils d'eau-de-vie, pesant 1, 120 ℔; 5 barrils de rocou pesant 1450 ℔; 35 ballons de papier; — 18 caisses de bonnets; — 1 caisse d'éguilles; — 2 caisses d'agobilles.

Pour la MORÉE, par la Corvette l'aimable THERESE, Capitaine *François Audibert*, 28 ballots de londrines secondes; 101 barrils de caffé pesant 15, 995 ℔; — 6 barrils de sucre en pain pesant 3, 008 ℔.

☞ Pour SALÉ, par le Vaisseau la BRIGITE CATHERINE, Capitaine *Pierre André Jansen*, Danois, 1 balle batanonis; — 8 balles de toile; — 30 caisses de peignes de buis; — 29 caisses de provisions; 60 ballons, 2 caisses de papier; 7 barriques de vin rouge; — 10 balles de fleur d'aspic, pesant 4, 719 ℔.

☞ Pour PATRAS par la pinque St. JOSEPH, Capitaine *Boniface Monier*, 28 ballots de draps & 2 balles de poivre, pesant 509 ℔.

☞ Pour CONSTANTINOPLE, par la Barque la LEVRETTE, Capitaine *Laurent Clastrier*, 153 ballots de londrines secondes; — 2 ballots de londrines premieres; 4 ballots de draps mahoux; — 1 ballot de draperie; — 4 ballots de londres larges; 1 ballot de draps forts; — 6 barriques d'indigo pesant 3266 ℔; — 17 ballots de draps marcasps; — 41 barriques de sucre terré, pesant 43, 065 ℔; — 8 barriques de sucre en pain, pesant 4230 ℔; — 200 pains de plomb, pesant 38, 212 ℔; — 3 barrils de caret, pesant 300 ℔; — 1 caisse de savon pesant 100 ℔; 18 balles de poivre, pesant 9542 ℔; — 221 sacs de caffé, pesant 65, 650 ℔; — 4 caisses d'étoffes; — 2 barrils de cochenille, pesant 466 ℔; — 7 caisses de bonnets; — 3 caisses de papier; — 2 balles de pelleteries; — un ballot de gallons d'argent pesant 12 ℔; — 2 dames jeanes de vinaigre.

☞ Pour CHYPRES & ALEXANDRETTE, par la Barque St. JEAN-BAPTISTE, Capitaine *Jacques Martin*, 132 ballots de londrines secondes; — 24 barrils de sucre en pain, pesant 7394 ℔; — 37 barrils d'indigo pesant 12, 401 ℔; — 5 barrils de grabeau, pesant 1451 ℔; — 10 caisses de savon blanc, pesant 1985 ℔; — 24 barrils de caffonade, pesant 9804 ℔; — 4 barrils de rocou, pesant 1131 ℔, 6 barrils de cochenille, pesant 1363 ℔; — 10 barrils de poivre girofle, pesant 2029 ℔; 2 barrils d'étain en verge pesant 994 ℔; 18 caisses de bonnets; — 10 caisses de liqueurs.

DE BESANÇON *le* 31 *Août* 1764.

EXTRAIT *d'une lettre écrite au Directeur de la Gazette.*

J'ai lu avec plaisir, Monsieur, l'extrait

d'une lettre de Dax du 14 de ce mois, inſéré dans votre Gazette, N°. 69, & je ſçais bon gré à l'Auteur de cette lettre de m'avoir prévenu, en vous priant de donner ſucceſſivement dans vos Gazettes les noms des principaux Commiſſionnaires ou Négocians des Ports de mer & autres Villes de commerce, à qui on puiſſe s'adreſſer pour les parties de marchandiſes dont chaque Négociant a beſoin. Il ſeroit à ſouhaiter, Monſieur, que vos Correſpondans de *Marſeille*, *Bordeaux*, *la Rochelle*, *Nantes*, *St. Malo*, *Dunkerque*, *Rouen* & autres places, en vous faiſant part des différens prix des marchandiſes, indiquaſſent en même-temps, un ou pluſieurs Négocians, Commiſſionnaires ou Agens de change auxquels on pût s'adreſſer pour pouvoir profiter des connoiſſances que vous nous indiquez.

Comme vous voulez bien faire part au public de tous les objets relatifs au commerce, par l'ouvrage que vous lui avez conſacré, il ne lui reſtera rien à deſirer, dès que vous voudrez bien entrer dans de certains détails relatifs au commerce de chaque Province. Je ſçai parfaitement que le point eſſentiel ſur la combinaiſon, ſe borne à la ſpéculation des Ports de mer, comme les ſeuls endroits où il convient de s'adreſſer pour avoir les marchandiſes de premiere main, & où les Fabricans doivent faire leur ſpéculation ſur les matieres premieres, pour ſervir d'aliment à leurs manufactures; mais cela ne doit point empêcher que les lumieres néceſſaires aux Négocians des Provinces éloignées de ces Ports, ne puiſſent trouver une petite place dans votre Gazette, pour les mettre à portée de profiter des achats de premiere main.

Une autre circonſtance relative aux Négocians de Province, ſeroit de ſçavoir les frais de voiture de différentes Villes par comparaiſon à une autre Ville; je donne ici un exemple; quels ſont les frais de voitures de *Bordeaux*, *Nantes la Rochelle*, *St. Malo*, *Dieppe*, *Rouen* & autres Ports de mer de l'Océan, par rapport à *Orléans* ou à *Dijon*, ſoit par terre, ſoit par eau? Quels ſont les droits ſur les différentes marchandiſes juſqu'à ces deux Villes qui ſont regardées comme l'entrepôt des marchandiſes deſtinées pour la *Bourgogne*, *la Franche-Comté*, *la Suiſſe* & *l'Allemagne*, tous ces objets éclaircis ſeront d'un grand avantage, & rendront votre Gazette plus néceſſaire au Commerce des Villes éloignées de la mer.

J'eſpere que tous Négocians zélés pour le bien public, coopéreront chacun de leur côté à donner les lumieres néceſſaires pour parvenir à acquérir une connoiſſance parfaite de toutes les Manufactures de ſon reſſort, des frais de tranſport dans les lieux de la conſommation. Ceux qui ſeront animés de cet eſprit, pourront ſuivre les mêmes principes que ceux que j'établis ici.

FORGES *de Franche-Comté.*

PESME, le fer y eſt ſupérieur, il vaut à la forge 120 ℔ le *millier*, poids de 1040 ℔, on le rend au Port de Broye ſur la Saone, d'où il s'embarque pour Châlon & Lyon; la voiture & les droits de la Saone, même ceux de la Douane de Lyon compris, ſont de 30 ℔ par *millier*. M. COURTY, Maître de Forge.

BEAUJEU, le fer eſt de même qualité, il vaut 120 ℔ à la forge, on l'embarque à Gray, & eſt rendu franc à Lyon, moyennant 32 ℔ par *millier*.

FRAISANS SUR LE DOUX, les fers en barres y vallent 115 ℔ le *millier* de 1040 ℔; la verge cloutiere, 130 ℔ *poids de marc*; les cercles, 135 ℔ *même poids*, & le martinet, 145 ℔ *poids de marc*. la voiture coute par terre, 32 ℔ le *millier*, rendu franc à Lyon, & par eau 30 ℔ le *millier*, M. METRAL, *Directeur*.

VILLERSENET, *ſur Loignon*, les fers en verges cloutieres y valent 120 ℔ les 1100 ℔; la voiture & droits juſqu'à Beſançon, ſont de 9 ℔; & de Beſançon pour les rendre francs à Lyon, 35 ℔ 10 ß; ces fers reviennent à Lyon à 164 ℔ 10 ß le *millier*, de 1100 ℔ *poids de marc*. M. MOUGENET Maître de Forge.

BANQUIERS & *Négocians de Beſançon.*

MM. FLEUR *freres*, pour traites & remiſes dans toute l'Europe.

MM. DESLOGES, pour traites & remiſes ſur Paris & ſur Lyon.

MM. VEUVE PEILLIER POCHET, pour traites ſur Paris, & le commerce de toutes ſortes de bijouteries d'or & d'argent.

M. AGNIEL, Négociant en draperies fines.

MM. GERARD *l'aîné*, AUGISSIN GERARD, AMIEL, GUY *l'aîné*, pour draperies aſſorties, fines & ordinaires.

MM. MUGUET & *Compagnie*, pour merceries & toileries de toute eſpèce.

MM. VIGUIER & *Compagnie*, pour commiſſion de toutes ſortes de marchandiſes.

DE NANTES, *le* 31 *Août* 1764.

PRIX *des grains.*

Froment d'Amont de 1763, 130, 128 à 125 ℔ le *tonneau*, peſant 2240 ℔ *poids de marc*, *meſure raſe*; — froment d'Amont nouveau, 140 à 142 ℔; — ſeigle nouveau, 90 ℔; — froment d'Orléans vieux, 148 à 145 ℔; — d°. nouveau, 130 ℔; — ſeigle vieux d'Orléans, 86 ℔; — ſeigle de ſaumur, 80 ℔.

Les vents d'Eſt empêchent que pluſieurs Navires venus des Colonies n'entrent dans notre riviere. Ces Navires ſont dans la rade de Belle-Iſle.

On a lancé à l'eau ces jours derniers, le Navire les deux NOTONS, de 150 à 160 tonneaux, conſtruit par le S. *Prébois*, pour MM. *Darrécheſreres*, de cette Place.

NAVIRES *en armement.*

☞ La MANON, du port de 150 tonneaux, Capitaine le Sr. *Larrodé*, Armateur M. BERROUETTE, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes St. Louis.

☞ L'AMPHITRIE, du port de 150 tonneaux, Capitaine le Sr. *Dubois*, Armateurs MM. PLOMBART & LEGRIS, eſt en charge pour Guinée.

☞ Le St. DOMINGUE, du port de 400 tonneaux, Capitaine le Sr. *Maillard*, Armateurs MM. ARNOU, eſt auſſi en charge pour le Cap.

DÉPART *de Navires.*

☞ Le Navire la MARIE-ANNE, de 100 tonneaux, Capitaine le Sr. *Millaud*, Armateur M. FROUST, eſt parti pour les Cayes St. Louis.

☞ Le Navire L'AMPHITRION, de 120 tonneaux, Capitaine le Sr. *Girand*, Armateur M. VIOLETTE, eſt parti pour le Port au Prince.

☞ Le Navire L'ELEONORE, de 300 tonneaux, Capitaine le Sr. Ray, Armateurs MM. BOUTEILLER, eſt parti pour Leogane.

☞ Le Navire le St. NICOLAS, Capitaine le Sr. *Ray*, Armateurs MM. BOUTEILLER, eſt auſſi parti pour Leogane.

DU HAVRE, *le* 2 *Septembre* 1764.

Prix courant des denrées de St. Domingue au Havre dans l'Entrepôt.

Sucre ſeconde ſorte, belle qualité, 55 à 57 ℔ 10 ß le *cent*, troiſiéme *ſorte*, 52 à 54 ℔; — commun, 46 à 48 ℔; — tête, 41 à 43 ℔ 10 ß; — brut, 35 à 37 ℔ 10 ß; coton, 180 à 190 ℔.

Caffé fin verd, 13 ß 3 ₰ à 13 ß 6 ₰ la ℔; — caffé marchand, 12 ß à 13 ß; ancien, 11 à 11 ß 6 ₰; — caret, 10 à 11 ℔; — indigo cuivré, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ mélangé, 7 à 7 ℔ 10 ß; violet & bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ 5 ß; bleu avec peu de violet, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔.

Denrées de la Martinique.

Sure ſeconde *ſorte*, belle qualité, 53 à à 55 ℔ le *cent*, troiſiéme *ſorte*, 50 à 52 ℔; commun, 44 à 46 ℔; — tête, 36 à 40 ℔; brut, 30 à 33; coton, 170 à 172 ℔ 10 ß.

Caffé fin verd, 17 à 17 ß 3 ₰. *Il manque*; — caffé marchand, 16 à 16 ß 6 ₰; ancien, 15 à 15 ß 9 ₰; — cacao, 16 à 17 ß.

On accorde ordinairement pour les ventes de conſéquence 3 & 4 uſances de terme.

Toutes les marchandiſes en fait de ventes, ſe peſent au poids le Roi, qui eſt de 8 pour cent plus fort que le poids de marc.

Sur les ſucres terrés, on donne de poids le Roi, 14 p $\frac{0}{0}$ de tare; — ſur les ſucres bruts, 16 p $\frac{0}{0}$; — ſur le coton, 8 p $\frac{0}{0}$; — ſur le caffé en ſacs, 2 p $\frac{0}{0}$; — pour l'indigo on donne la tarre effective.

Sur les caffés en futs, on donne la tare qui eſt écrite.

On obſerve que toutes les barriques ou autres futs qui doivent ſervir pour le tranſport des caffés, ſont exactement peſés à l'Amérique, & le poids eſt marqué ſur un des fonds; c'eſt ce qu'on appelle *tare écrite*, mais il eſt bon de remarquer que cette tare eſt *poids de marc*, quoique l'on livre *poids le Roi*. Quiconque voudroit vérifier le poids des futailles en les faiſant vuider pour les peſer de nouveau, ne pourroit exiger la tarre que celle du poids le Roi.

Comme les ſucres ſe peſent entre-fer, on accorde outre la tarre, 2 p $\frac{0}{0}$ de trait. Les ſacs de caffé ſe péſent deux à deux.

On donne auſſi ſur lindigo 2 p $\frac{0}{0}$ pour la pouſſiere, outre la tare effective.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 30 Août, juſques & compris le premier Septembre, le Bateau les *deux Freres*, Capitaine *Thomas Gaillard*, venant de St. Malo, chargé de 17 ballots de toile de Bretagne; — la Galliote Hollandoiſe, la *Dame Sophie*, Capitaine *Johan Janſen Bakker*, venant de Dantzic, chargé d'un grenier de planches; — le Brigantin le Neptune, Capitaine *Guillaume Mouton*, deſtiné pour Liſbonne; — le chargement du Navire la *Douce Marianne*, venant du Cap, dont l'arrivée a été annoncée dans la derniere Gazette, conſiſte en 198 barriques, 1 quart de ſucre terré par acquit de Guinée; — d'un quart de de ſucre terré; — de 22 boucauds, 49 barriques, 1 tierçon, 53 quarts, 209 ſacs de caffé; — en 9 balles 13 ballotins de coton; — en 1 barrique d'indigo; — 2 barrils de cacao; — 1 barril de caret; — 12 barrils de confitures; — 7 caves de ſirop & une caiſſe de chocolat.

DEPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 30 Août, juſques & compris le 2 Septembre, le Navire *l'Entrepiſe*, Capitaine *Delacroix*; — le Navire le *Diligent*, Capitaine *Savy*, allant tous deux à la Martinique; — le Navire Anglois le *Sidenham*, allant à Briſtol; — le Senau le *jeune Iſaac*, Capitaine *Legrand*, allant au Cap à St. Marc; — le Navire Hollandois l'*Hercule*, Capitaine *Jurians*, allant à Amſterdam; le Navire le *Marville*, Capitaine *Lemeſle*, allant au Cap.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire la BONNE UNION, très-commode pour les paſſagers, du Port de 200 tonneaux ou environ armé de 8 canons & autres menues armes à proportion, 22 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine PIERRE BOUVIER, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & en retour paſſer par la Guadaloupe. Il partira vuide comme plein, à la fin du préſent mois de Septembre. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à MM. MARTEL & *Compagnie*, ou audit Capitaine.

DE S. VALERY, *le* 1^er^. *Septembre* 1764.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours du mois d'Août, les Navires le *Don de Dieu*, Capitaine G. *Mahe*; la *Françoiſe*, Capitaine *J. Breux*; — la *Marguerite*, Capitaine E. *Tanaſſe*; — la *Fortune*, Capitaine *Jean Legouſſe*; — & la *bonne Nouvelle*, Capitaine *V. Tual*, venant de Seudres, chargés de ſel; — la *Marie Françoiſe*, Capitaine B. *Salain*, venant de Calais ſur ſon leſt; — la *Marguerite* Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Iſigny, chargé de beurre; — le *Parfait*, Capitaine M. *Lebeſque*, venant de Marſeille, chargé de coton, d'huile & de ſavon; — la *Proſpérité*, Capitaine G. *Siverds* venant de Rotterdam, chargé de poivre, d'alun & de colle; — le *St. Adrien*, Capitaine *Ad. Verbecke*, venant de Dunkerque, chargé de couperoſe & d'alun.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire le CHAUVELIN, de 200 tonneaux, armé de 10 canons, Capitaine CLAUDE BLAISE, eſt en charge dans ce Port pour Cadix & partira vuide comme plein à la fin du courant.

☞ Le Navire le ROI DAVID, de 160 tonneaux, armé de 4 canons Capitaine CHARLES LEVASSEUR, eſt auſſi en charge dans ce Port pour Liſbonne, & partira du 20 au 30 Septemhre.

AVIS DIVERS.

BELLE RAFINERIE de ſucre à vendre préſentement à Straſbourg, conſiſtant en un bâtiment neuf de trois étages, bâti en pierre & bien conditionné, dont la diſtribution eſt conforme aux rafineries d'Hollande; cette rafinerie eſt garnie de tous les uſtenſiles néceſſaires pour rafiner, quatre mille quintaux de ſucre par année.

A côté de la Rafinerie, & dans la même enceinte, eſt un grand corps de logis bâti à la moderne, auſſi en pierre; à 3 étages, avec un logement ſéparé pour les Ouvriers, remiſes, écuries & angards auprès.

Un jardin d'environ 3 à 4 arpens, faiſant face aux bâtimens & à la rafinerie, & à l'extrémité un bâtiment pour un jardinier & à côté grange & magaſin.

Le Privilége eſt pour 19 années. On ne paye aucun droit d'entrée, mais ſeulement environ 24 ß par *quintal* pour la ſortie.

On a la facilité de tirer les ſucres bruts des Ports de mer, & de les conduire par le Rhin juſqu'à Straſbourg, plus aiſément & à moins de frais que de Nantes à Orléans.

Par la ſolidité & l'étendue des bâtimens, cet enclos eſt ſuſceptible de toutes ſortes de manufactures que l'on voudroit y établir, étant ſitué dans un beau quartier de la Ville.

Ceux qui voudront avoir les éclairciſſemens & ſçavoir le prix, pourront s'adreſſer à Paris à M. HUMEL, *Banquier rue de Cléry*, ou à Viſſembourg à M. GAULTIER, Propriétaire de ladite Rafinerie.

☞ LA VILLE DE SOISSONS eſt dans une ſituation des plus heureuſes pour le commerce, au milieu d'une Province extrêmement fertile & abondante, principalement en bled froment d'une qualité très-ſupérieure; ſes haricots ſont avec juſte raiſon très-eſtimés, ainſi que ſes laines: on y recueille des chanvres & il s'y fabrique des toiles. SOISSONS eſt ſur une riviere navigable en tous temps, qui communique juſqu'auprès de la Meuze par Sedan, & qui porte journellement ſes bateaux par les rivieres d'Oiſe & de Seine à Paris, & juſques à Rouen. Elle eſt un excellent entrepôt; pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux ſur la carte.

En répondant au deſir de la demande de Dax, inſérée dans la Gazette de Commerce du 28 Août dernier, N°. 69, pour la plus grande aiſance du commerce par la faculté à tout Négociant ou autre Particulier de s'adreſſer librement dans les Villes pour faire l'achat, &c. des objets qui lui ſeroient néceſſaires; on annonce à Soiſſons M. SIVERT que l'on pourra charger de ſes commiſſions.

EDIT DU ROI donné à Compiegne au mois d'Août 1764, régiſtré en Parlement le 21 dudit mois, par lequel Sa Majeſté ſupprime tous les Offices de Préſidens des Préſidiaux qui ſe trouveront vacans au jour de l'enregiſtrement du préſent Edit. Elle veut que ceux qui ſeront remplis audit jour, ſeront pareillement éteints & ſupprimés, lorſqu'ils vacqueront par mort, démiſſion ou autrement, ſans qu'ils puiſſent être rétablis. Que l'indemnité qui ſera due aux propriétaires de la finance deſdits Offices, actuellement vacans, ainſi qu'à ceux pourvus d'iceux au cas de démiſſion, ou à leurs héritiers ou ayant cauſe, leur ſera payée par égales portions, par les Lieutenans Généraux, Lieutenans Criminels ou autres premiers Officiers, avec les intérêts de ladite indemnité, à compter du jour de la vacance. Que dans le cas où l'un deſdits Lieutenans Généraux & autres ſuſdits auroit acquis avant l'enrégiſtrement du préſent Edit, la propriété de l'un deſdits Offices de Préſident, il ne pourra prétendre aucune indemnité, ni être tenu à contribuer à l'indemnité qui ſera due pour raiſon de l'autre Office de préſident, laquelle audit cas, demeurera en entier à la charge de celui deſdits Officiers qui ne ſe trouveroit poſſéder aucun deſdits Offices de Préſident. Entend Sa Majeſté que leſdites indemnités ſoient réglées à l'amiable entre les parties intéreſſées. Que faute par ceux qui prétendront être en droit de demander une indemnité, d'avoir remis dans le délai de 6 mois leurs titres, piéces & mémoires entre les mains du Contrôleur Général des Finances, les intérêts de l'indemnité ne commenceront à courir que du jour de la demande. Les héritiers ou ayant cauſe des pourvus d'Offices de Préſidens, qui n'auront pas ſatisfait avant leur décès au payement des droits de prêt & d'annuel, ne pourront demander aucune indemnité pour raiſon de la ſuppreſſion deſdits Offices. Que les gages des Offices de Préſidens, pour raiſon deſquels les Lieutenans Généraux Civils, Lieutenans Criminels ou autres, auront payé, dans les cas marqués ci-deſſus, les indemnités appartiendront auſdits Officiers par égales portions du jour de l'enrégiſtrement du préſent Edit, à l'égard des Offices actuellemens vacans, & à l'égard de ceux qui vacqueront à l'avenir, à compter de la vacance deſdits Offices: ils ſeront employés dans les Etat

du Roi pour raiſon deſdits gages, par un ſeul & même article. Que les gages des Offices de Préſidens qui ſont actuellement vacans aux parties caſuelles, & de ceux qui pourront y vacquer à l'avenir, continueront d'être employés dans les Etats du Roi, pour être diſtribués par ſes ordres, par forme d'augmentation de gages, à ceux des Lieutenans Généraux Civils & Lieutenans Criminels ou autres qui auront contribué auxdits rembourſemens. Que les Lieutenans Généraux Civils, Lieutenans Criminels ou autres premiers Officiers deſdits Bailliages & Sénéchauſſées, jouiront du franc-ſalé attribué auxdits Offices de Préſident, par égales portions, & par augmentation au franc-ſalé qui auroit été attribué à leurſdits Offices. Les Lieutenans Généraux Civils, Lieutenans Criminels ou autres premiers Officiers de pareilles nature & qualité des Bailliages & Sénéchauſſées, ne ſeront pourvus à l'avenir que ſous le titre primitif de leurs Offices, ſans qu'ils puiſſent prendre d'autre titre & qualité, & notamment celle de Préſident. Et ne payeront autres ni plus grands droits de prêt & d'annuel, de mutation, de proviſions & de réceptions, que ceux dont ſont tenus leurſdits Offices.

Etiage de la riviere de Seine.

La Riviere étoit le Vendredi 31 Août à 8 pouces; — le premier & le 2 Septembre à 7 pouces; — les 3, 4, 5 & 6 Septembre, à 6 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 5 Septembre 1764.

	℔	ß	₰
Le Chapon gras, nouveau *la piéce*, . . .	4	10	
La Poularde nouvelle, . .	3		
Le chapon vieux, ...	2	10	
La Poularde, ...	2		
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	14	
Le Poulet commun, . .		16	
Le Poulet gras, *en vie*, . .	1		
Le Poulet commun, . . .		10	
Le Caneton de Rouen, .			
Le Canard *de paillier*, . .	1		
Le Faiſandeau, ...	4	10	
Le Levraut, ...	2	10	
Le Lapreau, ...	1	4	
Le Ramier, ...			
Le gros Pigeon *gras*, . .		15	
Le Pigeon de voliere, . .		12	
Le Pigeon noir, ...		6	
Le Bizet, ...		5	
La Perdrix, ...		12	
La Caille de campag^e. . .		15	
Le Dindon gras *mort*, . .	5		
Le Dindon commun, . .	2	10	
Le Dindon gras en *vie*, . .	4		
Le Perdreau gris, ...	1	7	
Le Marcaſſin, ...	6		
Le Perdreau rouge, . . .	2		
La Perdrix rouge, . . .		15	
La Caille nourrie, . . .		9	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 5 Septembre 1764.*

	℔	ß	₰	℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔. .	14	10		à 15	10	
pluſieurs ont vend.	10			à 14		
Froment nouv.	10	10		à 13	15	
Seigle *le ſep.* 225 ℔	6	10		à 7	15	
Orge, *le ſep.* 225	6	10		à 7	15	
Avoine *le ſep.* 110	15			à 19		
Avoine nouv. (*a*)	15			à 16		
Lentilles. . .	25			à 37		
Lentilles à la R^e.	16					
Haricots. . .	22			à 25		
Poids verds . .	12			à 30		
Pois gris . . .	11	10		à 13		
Veſce. . . .	10			à 12		
Féverolles . .	12			à 13	10	
Millet . . .	19			à 21		
Chenevis . .	13			à 15		
Lin						
Navette . . .	20			à 22		
Sarazin . . .	7					
Senevé . . .	23			à 45		
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	22	ß	6 ₰	à 28	ß	₰
Remoulage . .	13	6		à 30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 3 au 5 Septembre.*

Froment, *le ſept.*	14 ℔	15 ß		à 16 ℔		₰
pluſieurs ont vend.	12	10		à 14		
Orge.	7					
Veſce.	12	10				
Avoine *en ſacs*. .	16			à 17		
Avoine *en banne*.	13	10		à 15		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	18					

(*a*) *Il y a eu 5 ſeptiers d'avoine à 17* ℔.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1764.	*Du Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*	*Jeudi 6.*
Actions des Indes.	1060	1090	1080	1080
Emprunts de la Comp.	482	482	482	482
Promesses de la Comp.	6	5 ½	5 ¾	5 ¼
Actions des Fermes.	1035	1035	1040	1045
3e Loterie Royale.	800		806	
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 4. 6e. t. 5		8e. t. 7 ½.	5e. t. 4.
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.	1 ¼		1 ¼	1 ¼
2 ß p ℔ du Dixiéme.	1 ½		490	489
Annuités.	489	489	97 ½	97 ½
Coupons d'annuités.	97 ½	97 ½	7	7
Emprunt de 50 millions	7 ¼ 7	7	8	8
Colonies, 1759.		7 ¼		7 Province.
Récépissé des Monnoies			8e. 9e. 12. 11e. 11 ½.	6e. 8. 11e, 12e. 11. ½
Époques.	7e. 8.	5e. 6. 7e. 8. 9e. 12	24	24
Canada.		24		
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ sur les Cuirs.	54 ½		54 ½	54 ½
3 p ℅ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glié de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅝	56 ⅝	56 ½	56 ½ let. 56 ⅝ argent.
Londres.	31	31	31	31
Hambourg.	177 ½	177 ½	177 ½	177 ½
Madrid.	15	15	15	15
Cadix.	14 17	14 17 6	14 17	14 17
Livourne.	94	94	94	94
Lyon, *Août*	¼	¼	¼ au ⅛.	¼ au ⅛

FOURAGES.

Les foins vieux ont été vendus à la barriere St. Michel le Lundi 3 Septembre 36 à 38 ℔ le *cent*; — foins nouveaux 26 à 27 ℔; — le Mardi 4, les vieux, 36, 37 à 38 ℔; — les nouveaux, 26 à 27 ℔; — Mercredi 5, les vieux, 37 à 38, ℔; — les nouveaux, 26 à 27 ℔.

La paille vieille & nouvelle ont été vendues au Fauxbourg St. Martin le 3 & le 4 Septembre 14 & 1[illegible] le *cent*; — le foin, 27, 28 & 30 ℔; — le Mercredi 5, la paille vieille & nouvelle ont été vendues 1[illegible] 14 ℔ le *cent*.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, 1764.

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 15 Septembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 25 Août le Navire du Capitaine *Lorens Hanſen*, de Dantzic, allant de St. Martin à Dantzic, chargé de ſel ; — celui du Capitaine *Peter Cornelifen* d'Ekernfeurde, allant du Croific à Copenhague ; le 26, le Navire du Capitaine *Gabriel Jans*, de Lubek, allant du Poulignen à Lubek, chargé de ſel ; — le 28, le Navire du Capitaine *Jean Winkel*, d'Amſterdam, allant de Dantzic à To[illegible]n ; — celui du Capitaine *Siebe Meyns*, de Woutſent, allant à St. Malo ; — celui du Capitaine *Cornelis Hendricks*, de Dantzic, allant de Riga à Oſtende, chargé de poutres.

DE MARSEILLE, *le* 1^er^. *Septembre* 1764.

PRIX *des marchandiſes qui ont varié.*

Bois de Campêche, 16 ℔ le *cent* ; — cire de Barbarie, 125 à 129 ℔ ; — canefice, 21 ℔ ; — coton fin filé de Baza, 60 écus de 3 ℔ 4 ß ; — coton en laine d'acre, 112 à 115 ℔ ; — étain en verge, 80 ℔ ; ris du Levant, 14 ℔ ; — ris du Piémont, 12 ℔ 10 ß ; — ſel ammoniac, 160 ℔ ; — ſucres aſſortis, 42 ℔ ; — ſavon madré, 24 ℔ ; — ſavon blanc, 24 ℔ 10 ß ; — bleds du Levant, d'Italie & du Languedoc, 16 à 30 ℔ la *charge*, *peſant* 243 ℔ *poids de marc*. Canelle, 11 à 11 ℔ 5 ß la ℔.

EXPORTATION *du* 11 *au* 28 *Août.*

☞ Pour la MORÉE, par la Tartane St. JOSEPH, Capitaine *Louis Couronne*, 51 barrils de caffé, peſant 10, 900 ℔, 12 ballots de draps ; — 1 barril de drogueries.

☞ Pour SMYRNE, par la Corvette St. JOSEPH, Capitaine *Jean Louis Beaumond* ; la Corvette l'AMASONNE, Capitaine *Charles-François Maille* ; — & par la Barque la VICTORIEUSE, Capitaine *Jean-Charles Jaubert*, 273 ballots de londrine ſeconde ; — 76 ballots de londres larges ; 570 ſacs de caffé, peſant 117, 143 ℔ ; — 77 barriques, 12 barrils d'indigo, peſant 28, 286 ℔ ; — 62 balles de poivre, peſant 32, 215 ℔ ; — 24 barrils de cochenille ; — 78 barriques de ſucre terré, peſant 112, 128 ℔ ; — 90 barriques de ſucre en pain, peſant 51, 073 ℔ ; 129 barrils de ſucre en poudre, peſant 450 *quintaux* ; — 1 caiſſe de grabeau d'indigo, peſant 75 ℔ ; — 2 barriques de clouds, peſant 2640 ℔ ; 14 caiſſes de bonnets ; 7 caiſſes de liqueurs ; — 5 ballots de draperies ; — 4 ballots de londres ordinaires ; 1 barrique de verdet, peſant 800 ℔ ; 6 caiſſes de chandelles, peſant 291 ℔ ; — 2 tonneaux d'amandes, peſant 1807 ℔ ; — 114 ℔ de canelle ; — 210 ℔ de girofle ; 9 ballons, 5 caiſſes de papier ; — 4 caiſſes de cartes à jouer ; — 150 pains de plomb, peſant 18, 895 ℔ ; — 100 ſacs de grenailles, peſant 7676 ℔ ; 99 piéces de Campêche, peſant 8265 ℔ ; — 3 barrils de pierres à fuſils, peſant 1500 ℔ ; — 200 piéces de toiles d'embalage.

☞ Pour SALONIQUE, par la Barque la MACÉDOINE, Capitaine *Pierre Fougaſſe*, 92 ballots de Londrine ſeconde ; 18 ballots de londres larges ; — 14 barriques de ſucre terré, peſant 18, 108 ℔ ; — 86

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

barriques de caffé, pesant 37 534 ℔; 37 barrils d'indigo, pesant 9, 344 ℔; — 1 barril de grabeau pesant 93 ℔; — 9 balles de poivre, pesant 4699 ℔; — 6 barriques de sucre en pain, pesant 3736 ℔; 1 caisse de fayance; — 2 barrils de girosle, pesant 104 ℔; — 61 piéces de bois de Fernambouc, pesant 36 *quintaux*; — 11 caisses de liqueurs; — 2 barrils de cochenille, pesant 435 ℔; — 2 balles de draperies; — 103 piéces de Campêche, pesant 69 *quintaux*; — 4 caisses de bonnets; — 26 ballons, 3 caisses de papier; 1 caisse de canelle.

☞ Pour TUNIS, par la Tartane la VIERGE DU GREAU, Capitaine *Martin Roux*, 34 balles de laine fine, pesant 100 *quintaux*; — 22 barriques de caffé, pesant 8943 ℔; 20 ballons de papier; — 3 caisses de peignes de buis; — 5 barriques de sucre terré, pesant 5985 ℔.

☞ Pour CHIPRE, par la Corvette la PTOLOMÉE, Capitaine *François Jourdain*, 58 ballots de londrine seconde; — 10 ballots de londres larges; — 2 barrils de cochenille, pesant 495 ℔; — 6 barrils d'indigo, pesant 2903 ℔; — 2 caisses de liqueurs; — 9 balles de poivre pesant 4807 ℔; 6 barrils de caffé, pesant 1390 ℔; 2 barriques de sucre en pain, pesant 830 ℔; 105 ballons de plomb; — 7 barriques de cassonade, pesant 9473 ℔; — 18 ballons, 10 caisses de papier; — 1 caisse de clinquailleries; — 8 balles de clouds; — 9 sacs de grenailles, pesant 669 ℔; — 400 sacs de cordat. (a)

DE MARSEILLE *le* 3 *Septembre* 1764.

Il entra hier au soir dons ce Port, le Capitaine JEAN GRANET, venant de l'Isle Rousse en Sardaigne, lequel a déposé que le 3 du mois dernier, étant audit mouillage avec trois Galiotes Maltoises appartenant au Grand Maître, commandées par le Capitaine *Francesco Natale*, dit *Chico*, Maltois, & le vit le lendemain appareiller au point du jour avec beaucoup d'empressement; que jugeant que cette manœuvre, n'étoit pas faite sans cause, il alla se porter sur une hauteur, d'où à l'aide d'une lunette d'approche, il vit au large quatre bâtimens à voile latine, portant rames, qu'il prit d'abord pour les Galeres de la Religion qu'on avoit dit dans le Pays, ne devoir pas tarder de paroître, mais que la manœuvre du Capitaine Chico le désabusa bien-tôt de cette erreur; ce Capitaine cingloit alors vers le Cap Tolaro, pour prendre le vent sur les Galiotes qu'il avoit découvertes & reconnues pour Barbaresques. Celles-ci qui étoient Tunisiénes prirent chasse, mais elles furent si vivement poursuivies & si promptement atteintes par les Maltoises, que force leur fut de combattre, mais toujours sous la voile & sous la rame; ce combat s'engagea à une lieue & demie distant de terre; au bout d'une heure 3 Galiotes Tunisiennes, la Capitaine (a) comprise, furent enlevées par les Maltoises. Chicot n'eut pas plutôt amariné la sienne qu'il donna chasse à la quatriéme Galiote qu'il ne put atteindre à la portée du canon qu'à l'entrée de la nuit, à la faveur de laquelle elle se déroba à sa poursuite.

Le Capitaine Granet ajoute que ce brave Corsaire étant retourné à l'Isle Rousse avec ses trois prises, lui avoit dit que la Capitaine avoit 108 hommes d'équipage, l'autre 74, & la troisiéme 36, qu'il n'avoit eu de son côté que 4 à 5 hommes de tués, & que les ennemis en avoient perdu une trentaine. Le lendemain le Capitaine Chicot avoit relâché à Caillery où il avoit été beaucoup fêté, & qu'il se proposoit de se rendre incessamment à Malte.

DE BAYONNE, *le* 1er. *Septembre* 1764.

Le Navire la *Victoire*, de St. Malo, venant de l'Amérique, chargé de sucre, de caffé & autres marchandises a coulé bas à 3 lieues de St. Sebastien, par une voie d'eau; tout l'équipage a été noyé à l'exception d'un seul homme, qui, à la faveur d'un radeau, a gagné la terre: le Capitaine de ce Navire étoit mort trois jours avant la perte de ce Vaisseau.

Le Capitaine *Moracin* est sorti de ce Port pour Lisbonne.

(a) *Cordat, grosse serge croisée, drapée & toute de laine, qu'on nomme aussi, quoiqu'improprement* PINCHINA.

(a) *On donne ce nom au Bâtiment que monte le Commandant.*

Le Capitaine *Laſalle* venant de Nantes, eſt entré ici le 29 du mois dernier, chargé de différentes marchandiſes.

Le Navire le *Marſeille*, Capitaine *Pierre Bietry*, venant de Dunkerque, eſt arrivé dans ce Port le 30 Août, chargé de différentes marchandiſes.

PRIX *de quelques machandiſes.*

Réſine, 41 ℔ 10 ß; — brai, 34 ℔ 10 ß le *millier*; — gaudron, 12 ℔ 5 ß la *barrique*; — planches de 8 *pieds*, 28 ℔; — planches de 9 *pieds*, 45 ℔ les 104 planches; toutes ces marchandiſes rendues à bord des Navires, tous frais compris.

Cacao des Caraques en gros, 29 ß 6 d. la ℔; — en détail 33 ß; — cacao de Maragnan, 16 ß 6 d.; — poivre 26 ß; — canelle, 11 ℔ 10 ß la ℔.

Jambon, 56 ℔; — lard, 60 ℔ le *cent*, il y en a très-peu; — fromage, 40 ℔ le *cent*; — froment du Pays, 5 ℔ 2 ß; — à Peyrehourade & à Habas, 5 ℔ 6 ß; — bled d'Inde, 4 ℔ 12 ß à 4 ℔ 14 ß la *conque* peſant 65 ℔ poids de marc; — eau-de-vie au mont-de-Marſan, rendue à bord des Navires, 116 ℔ les 32 *veltes*.

DE BORDEAUX, *le 5 Septembre* 1764.

Marchandiſes de l'Amérique, expédiées à Bordeaux pendant le mois d'Août 1764.

PAR TERRE.

Pour l'Italie, 11 barriques, 1 quart de ſucre blanc; 14, 290 ℔ d'indigo; — pour la Franche-Comté, 1 barrique de ſucre blanc, 10, 005 ℔ d'indigo; — pour Offembourg, 963 ℔ d'indigo; — pour Straſbourg, 934 ℔ d'indigo; — pour la Suiſſe, 2, 070 ℔ d'indigo, 1, 361 ℔ de cacao; — pour Marſeille, 1, 874 ℔ d'indigo.

PAR MER.

Pour Hambourg, 749 barriques, 10 quarts de ſucre brut, 1, 314 barriques, 28 quarts de ſucre blanc, 36, 546 ℔ d'indigo, 624, 919 ℔ de caffé; — pour Amſterdam, 653 barriques, 20 quarts de ſucre brut, 703 barriques, 16 quarts de ſucre blanc, 3, 826 ℔ d'indigo, 82, 556 ℔ de caffé; — pour Rotterdam, 381 barriques, 2 quarts de ſucre brut, 74 barriques, 3 quarts de ſucre blanc, 810 ℔ d'indigo, 87, 070 ℔ de caffé; — pour Stetin, 867 barriques, 46 quarts de ſucre brut, 547 barriques, 73 quarts de ſucre blanc, 5, 094 ℔ d'indigo, 142, 880 ℔ de caffé, 300 ℔ de cacao; pour Dunkerque, 5, 919 ℔ d'indigo, 1, 137 ℔ de cacao; pour Bayonne, 5, 490 ℔ de cacao; — pour Koniſberg, 860 ℔ d'indigo; — pour Stockholm, 26 barriques, 25 quarts de ſucre brut; — pour Dantzic, 5, 777 ℔ d'indigo, 46, 817 ℔ de caffé; — pour Copenhague, 741 ℔ d'indigo, 24, 135 ℔ de caffé; — pour Londres, 51, 265 ℔ d'indigo; — pour Breme, 102 barriques de ſucre brut, 847 ℔ d'indigo, 192, 357 ℔ de caffé; — pour Peteſbourg, 374 ℔ d'indigo, 6, 159 ℔ de caffé; — pour Sarbruck, 490 ℔ d'indigo, 1, 413 ℔ de caffé; — pour l'Eſpagne, 6, 180 ℔ de cacao; — pour Vega en Eſpagne, 57 barriques de ſucre blanc; — pour Lubeck, 47 barriques de ſucre brut, 25 barriques de ſucre blanc, 350 ℔ de caffé; — pour Elſeneur, 250 ℔ d'indigo, 2, 266 ℔ de caffé; — pour l'Orient, 41 barriques de ſucre blanc, 2, 345 ℔ d'indigo; — pour Albourg-en-Danemarck, 9, 670 ℔ de caffé; pour St. Sebaſtien, 25 barriques de ſucre blanc, 8, 218 ℔ de cacao; — pour la Rochelle, 708 ℔ de caffé.

La totalité des marchandiſes ci-deſſus, conſiſte en 2, 825 barriques, 103 quarts de ſucre brut; — en 2, 798 barriques 121 quarts de ſucre blanc; — en 145, 280 ℔ d'indigo; — en 1, 221, 300 ℔ de caffé; & en 22, 686 ℔ de cacao.

DE NANTES, *le 7 Septembre* 1764.

PRIX *des marchandiſes à la livre poids de marc, qui ont varié.*

Cacao de la Martinique, 15 ß; — morfil ou dents d'éléphant, aſſorties de 15 à 20 ℔ à la raie, 3 ℔ 8 ß à 3 ℔ 10 ß.

Marchandiſes à l'Entrepôt acquitées.

Caffé de la Martinique, petit grain verd clair, 15 à 17 ß.

Marchandiſes non acquitées.

Piment ou têtes de cloux en barriques, 18 ß; — muſcade, 9 ℔ 10 ß; — cire jaune de Bretagne, 1 ℔ 18 ß à 2 ℔; — dito blanche en tablettes, 2 ℔ 8 ß à 2 ℔ 10 ß; d°. du Mans ſupérieure, 2 ℔ 8 à 2 ℔ 10 ß; laine d'Irlande, 2 ℔ 10 ß; — coton filé de l'Inde, 3 ℔ 15 ß.